conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

Basfoliar® NKPlus Flo



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 13.09.2024 M0036 Date de la première version publiée:

13.09.2024

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : Basfoliar® NKPlus Flo

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du : Engrais

mélange

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : COMPO EXPERT France SAS

120, rue Jean Jaurès

F-92300 Levallois Perret cedex

Téléphone : +33 (0)1 41 05 49 44

Téléfax : -

Adresse e-mail de la personne responsable de FDS : fds-compo-expert@compo-expert.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

GBK GmbH - Global Regulatory Compliance - 24h

Téléphone:+49 (0) 6132 - 84463

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pas une substance ni un mélange dangereux.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pas de pictogramme de danger, pas de mention d'avertissement, pas de mention(s) de danger, pas de conseil(s) de prudence requis

Etiquetage supplémentaire

EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

Basfoliar® NKPlus Flo



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 13.09.2024 M0036 Date de la première version publiée:

13.09.2024

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bioaccumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Nature chimique : Engrais inorganique

Composants

Nom Chimique	NoCAS NoCE NoIndex Numéro d'enregistre- ment	Classification	Concentration (% w/w)
éthanediol	107-21-1 203-473-3 603-027-00-1 01-2119456816-28- XXXX	Acute Tox. 4; H302	>= 1 - < 10
nitrate d'ammonium	6484-52-2 229-347-8 01-2119490981-27- 0050	Ox. Sol. 3; H272 Eye Irrit. 2; H319	>= 1 - < 10

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

En cas d'inhalation : En cas d'inhalation, transporter la personne hors de la zone

contaminée.

En cas d'inhalation d'aérosol/de brouillard, consulter un mé-

decin si nécessaire.

En cas de contact avec la

peau

Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du

savon.

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

Basfoliar® NKPlus Flo



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 13.09.2024 M0036 Date de la première version publiée:

13.09.2024

En cas de contact avec les

yeux

Bien rincer avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 mi-

nutes et consulter un médecin.

Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécia-

liste.

En cas d'ingestion : Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau.

Ne PAS faire vomir.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun(e) à notre connaissance.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Traiter de façon symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appro-

priés

Eau

Dioxyde de carbone (CO2)

Poudre sèche

Sable

Moyens d'extinction inappro: :

priés

Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant :

la lutte contre l'incendie

Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les

égouts ou les cours d'eau.

Produits de combustion dan: :

gereux

Oxydes d'azote (NOx) Monoxyde de carbone

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers

Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la

lutte contre l'incendie, si nécessaire.

Information supplémentaire : Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent

être éliminés conformément à la réglementation locale en

viaueur.

Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la

rejeter dans les canalisations.

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

Basfoliar® NKPlus Flo



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 13.09.2024 M0036 Date de la première version publiée:

13.09.2024

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Éviter la formation d'aérosols.

Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8. Pour des considérations sur l'élimination, voir la section 13.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas déverser dans les eaux de surface.

Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est

possible en toute sécurité.

En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions

locales.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglo-

mérant pour acide, agglomérant universel, sciure).

6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8., Pour des considérations sur l'élimination, voir la section 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipula: :

tion sans danger

Éviter la formation d'aérosols.

Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation.

Éviter le contact avec la peau et les yeux. Porter un équipement de protection individuel.

Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Eliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations

locales et nationales.

Indications pour la protection :

contre l'incendie et l'explo-

sion

Pas de précautions spéciales requises.

Mesures d'hygiène : Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux

pour animaux. Se laver les mains avant de manger, boire ou fumer. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la

journée de travail.

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

Basfoliar® NKPlus Flo



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 13.09.2024 M0036 Date de la première version publiée:

13.09.2024

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Information supplémentaire sur les conditions de stock-

age

Conserver le récipient bien fermé et dans un endroit bien ven-

tilé.

Précautions pour le stockage :

en commun

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux

pour animaux.

Température de stockage

recommandée

: 5 - 30 °C

Pour en savoir plus sur la

stabilité du stockage

Protéger du gel, de la chaleur et du soleil.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Non pertinent

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	NoCAS	Type de valeur (Type d'exposi- tion)	Paramètres de contrôle	Base
éthanediol	107-21-1	TWA	20 ppm 52 mg/m3	2000/39/EC
	Information supplémentaire: Identifie la possibilité d'absorption significative à			
	travers la peau, Indicatif			
		STEL	40 ppm	2000/39/EC
			104 mg/m3	
	Information supplémentaire: Identifie la possibilité d'absorption significative à			
	travers la peau, Indicatif			
		VME (Vapeur)	20 ppm	FR VLE
			52 mg/m3	
	Information supplémentaire: Risque de pénétration percutanée, Valeurs li-			
	mites réglementaires indicatives			
		VLCT (VLE) (Va-	40 ppm	FR VLE
		peur)	104 mg/m3	
	Information supplémentaire: Risque de pénétration percutanée, Valeurs li-			
	mites réglementaires indicatives			

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposi- tion	Effets potentiels sur la santé	Valeur
nitrate d'ammonium	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	36 mg/m3

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

Basfoliar® NKPlus Flo



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 13.09.2024 M0036 Date de la première version publiée:

13.09.2024

Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	5,12 mg/kg p.c./jour
Consomma- teurs	Ingestion	Long terme - effets systémiques	2,56 mg/kg p.c./jour
Consomma- teurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	8,9 mg/m3
Consomma- teurs	Contact avec la peau, Ingestion	Long terme - effets systémiques	2,56 mg/kg p.c./jour

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
nitrate d'ammonium	Station de traitement des eaux usées	18 mg/l

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du vi-

sage

Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à

I'EN166

Protection des mains

Matériel : Gants résistants aux produits chimiques faits de caoutchouc

butyle ou de caoutchouc nitrile catégorie III conformément à

EN 374.

Délai de rupture : > 480 min Épaisseur du gant : > 0,3 mm

Directive : L'équipement doit être conforme à l'EN 374

Remarques : Les données concernant le temps de pénétration/la résis-

tance de la matière sont des valeurs standards! Le temps de pénétration exact / la résistance exacte de la matière seront obtenues du fournisseur de gants de sécurité. Le produit étant un mélange à base de plusieurs substances, la durabilité de la matière du gant ne peut pas être calculée à l'avance

et elle doit être testée avant l'utilisation.

Protection de la peau et du

corps

Vêtements de protection à manches longues

Protection respiratoire : Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation.

En cas de formation de poussière ou d'aérosol, utiliser un

respirateur avec un filtre homologué.

L'équipement doit être conforme à l'EN 14387

Filtre de type : Type mixte protégeant des particules, des gaz/vapeurs inor-

ganiques et organiques, de l'ammoniac/des amines et des

vapeurs organiques (ABEK-P)

Mesures de protection : À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène

industrielle et aux consignes de sécurité.

Laver les vêtements contaminés avant de les remettre.

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

Basfoliar® NKPlus Flo



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 13.09.2024 M0036 Date de la première version publiée:

13.09.2024

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : liquide

Couleur : blanc

Odeur : aucun(e)

Point/intervalle de fusion : env. 0 °C

Point/intervalle d'ébullition : env. 100 °C

Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité

supérieure

Donnée non disponible

Limite d'explosivité, inférieure : / Limite d'inflammabilité infé-

rieure

Donnée non disponible

Point d'éclair : Non applicable

Température d'auto-

inflammation

ne s'enflamme pas

pH : 10,1 (20 °C)

Solubilité(s)

Hydrosolubilité : soluble

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

Non applicable

Pression de vapeur : 23 hPa (20 °C)

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

Basfoliar® NKPlus Flo



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 13.09.2024 M0036 Date de la première version publiée:

13.09.2024

Densité : 1,50 g/cm³ (20 °C)

9.2 Autres informations

Explosifs : Non explosif

Inflammabilité (liquides) : Ne brûle pas

Auto-inflammation : n'est pas auto-inflammable

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions

normales d'utilisation.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : En plein soleil pendant une période de temps prolongée.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Aucun(e) à notre connaissance.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Fumées toxiques

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: > 2.000 mg/kg

Méthode: Méthode de calcul

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

Basfoliar® NKPlus Flo



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 13.09.2024 M0036 Date de la première version publiée:

13.09.2024

Composants:

éthanediol:

Toxicité aiguë par voie orale : Evaluation: Le composant/mélange est modérément toxique

après une seule ingestion.

Toxicité aiguë par inhalation : Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxi-

cité aiguë par inhalation

Toxicité aiguë par voie cuta-

née

Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de

toxicité aiguë par la peau

nitrate d'ammonium:

Toxicité aiguë par voie orale : Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de

toxicité orale aiguë

Toxicité aiguë par inhalation : Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxi-

cité aiguë par inhalation

Toxicité aiguë par voie cuta-

née

Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de

toxicité aiguë par la peau

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Composants:

éthanediol:

Evaluation : Pas d'irritation de la peau

nitrate d'ammonium:

Evaluation : Pas d'irritation de la peau

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Composants:

éthanediol:

Evaluation : Pas d'irritation des yeux

nitrate d'ammonium:

Espèce : Lapin Durée d'exposition : 24 h

Evaluation : Irritant pour les yeux.

Méthode : OCDE ligne directrice 405

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

Basfoliar® NKPlus Flo



Date de révision: Version Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 13.09.2024 M0036 Date de la première version publiée:

13.09.2024

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Composants:

éthanediol:

Evaluation Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

Evaluation Ne provoque pas de sensibilisation respiratoire.

nitrate d'ammonium:

Evaluation Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

Evaluation Ne provoque pas de sensibilisation respiratoire.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Composants:

éthanediol:

germinales- Evaluation

Mutagénicité sur les cellules : L'analyse de la valeur probante ne reconnaît pas la classifica-

tion en tant que mutagène sur des cellules germinales.

nitrate d'ammonium:

Génotoxicité in vitro Méthode: OCDE ligne directrice 471

Résultat: négatif

germinales- Evaluation

Mutagénicité sur les cellules : L'analyse de la valeur probante ne reconnaît pas la classifica-

tion en tant que mutagène sur des cellules germinales.

Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Composants:

éthanediol:

Cancérogénicité - Evaluation : N'est pas classifiable comme cancérogène pour l'homme.

nitrate d'ammonium:

Cancérogénicité - Evaluation : N'est pas classifiable comme cancérogène pour l'homme.

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

Basfoliar® NKPlus Flo



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

M0036 1.0 13.09.2024 Date de la première version publiée:

13.09.2024

Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Composants:

éthanediol:

Toxicité pour la reproduction : Pas toxique pour la reproduction

- Evaluation

Aucun effet sur ou via l'allaitement

nitrate d'ammonium:

Toxicité pour la reproduction : Pas toxique pour la reproduction

- Evaluation

Aucun effet sur ou via l'allaitement

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Composants:

éthanediol:

Evaluation La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique

spécifique pour un organe cible, exposition unique.

nitrate d'ammonium:

Evaluation La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique

spécifique pour un organe cible, exposition unique.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Composants:

éthanediol:

Evaluation La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique

spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

nitrate d'ammonium:

Evaluation La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique

spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

Basfoliar® NKPlus Flo



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 13.09.2024 M0036 Date de la première version publiée:

13.09.2024

Toxicité à dose répétée

Composants:

nitrate d'ammonium:

Espèce : Rat

NOAEL : > 1.500 mg/kg

Voie d'application : Oral(e) Durée d'exposition : 28 d

Espèce : Rat

NOAEL : = 256 mg/kg Voie d'application : Oral(e) Durée d'exposition : 52 w

Méthode : OCDE ligne directrice 453

Espèce : Rat

NOAEL : >= 185 mg/kg

Voie d'application : Inhalation (poussière/buée/fumée)

Durée d'exposition : 2 w

Méthode : OCDE ligne directrice 412

Toxicité par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Composants:

éthanediol:

Aucune classification comme toxique pour l'exposition par aspiration

nitrate d'ammonium:

Aucune classification comme toxique pour l'exposition par aspiration

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants

considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de

0,1 % ou plus.

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

Basfoliar® NKPlus Flo



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

M0036 1.0 13.09.2024 Date de la première version publiée:

13.09.2024

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Composants:

nitrate d'ammonium:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Poisson): > 100 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés aqua-

tiques

CE50 (Daphnia (Daphnie)): 490 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

: CE50r (Diatomées): 1.700 mg/l

Durée d'exposition: 10 h

Toxicité pour les microorga-

nismes

CE50 (boue activée): 1.000 mg/l

Durée d'exposition: 3 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 209

12.2 Persistance et dégradabilité

Composants:

nitrate d'ammonium:

Biodégradabilité Remarques: Les méthodes pour déterminer la biodégradabili-

té ne s'appliquent pas aux substances inorganiques.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Composants:

nitrate d'ammonium:

Bioaccumulation Remarques: Une bioaccumulation est peu probable.

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

log Pow: -3,1

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient

considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des

niveaux de 0,1% ou plus.

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

Basfoliar® NKPlus Flo



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 13.09.2024 M0036 Date de la première version publiée:

13.09.2024

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants

considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de

0,1 % ou plus.

12.7 Autres effets néfastes

Donnée non disponible

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les

égouts.

En accord avec les réglementations locales et nationales.

Emballages contaminés : Vider les restes.

Les récipients vides conservent des résidus et peuvent être

dangereux.

Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage

ou d'élimination.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADN : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
ADR : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

RID : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

Ç Ç

IATA_P : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADN : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

ADR : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

RID : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

IMDG : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

Basfoliar® NKPlus Flo



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 13.09.2024 M0036 Date de la première version publiée:

13.09.2024

IATA_P : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADN : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

ADR : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

RID : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

IMDG : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

IATA_P : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.4 Groupe d'emballage

ADN : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
ADR : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
RID : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IMDG : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IATA (Cargo) : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IATA_P (Passager) : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.5 Dangers pour l'environnement

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Base réglementaire : Code IMSBC

Remarques : Il n'est pas autorisé de transporter le produit en vrac.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Listes des substances extrêmement préoccu- : Non applicable

pantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59).

Règlement (CE) Nº 1005/2009 relatif à des substances : Non applicable

qui appauvrissent la couche d'ozone

Règlement (UE) 2019/1021 concernant les polluants : Non applicable

organiques persistants (refonte)

REACH - Liste des substances soumises à autorisation : Non applicable

(Annexe XIV)

RÈGLEMENT (UE) 2019/1148 relatif à la commercialisation et à

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

Basfoliar® NKPlus Flo



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 13.09.2024 M0036 Date de la première version publiée:

13.09.2024

l'utilisation de précurseurs d'explosifs

Ce produit est régi par le règlement (UE) 2019/1148: il convient de nitrate d'ammonium (ANNEXE signaler toute transaction suspecte, ainsi que les disparitions et l) les vols importants, au point de contact national compétent.

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses. Non applicable

Autres réglementations:

Prenez note de la directive 92/85/CEE relative à la protection de la maternité ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Non pertinent

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour phrase H

H272 : Peut aggraver un incendie; comburant.

H302 : Nocif en cas d'ingestion.

H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.

Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox. : Toxicité aiguë Eye Irrit. : Irritation oculaire

Ox. Sol. : Matières solides comburantes

2000/39/EC : Directive 2000/39/CE de la Commission relative à l'établisse-

ment d'une première liste de valeurs limites d'exposition pro-

fessionnelle de caractère indicatif

FR VLE : Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chi-

miques en France

2000/39/EC / TWA : Valeurs limites - huit heures
2000/39/EC / STEL : Limite d'exposition à court terme
FR VLE / VME : Valeur limite de moyenne d'exposition
FR VLE / VLCT (VLE) : Valeurs limites d'exposition à court terme

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut alle-

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

Basfoliar® NKPlus Flo



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 13.09.2024 M0036 Date de la première version publiée:

13.09.2024

mand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS -Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer: IATA - Association du transport aérien international: IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG -Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 -Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Information supplémentaire

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

FR / FR